

Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'expioitation Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation

N° Compte BE57 0688 9789 1035

367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles TVA BE0536501654 Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

DATE DU CONTRÔLE ADRESSE DU CONTRÔLE 13/05/2025 (8:40 - 9:40)

Templeuve

Rue Forzeau 75 - 7520

AGENT VISITEUR

Florian Fontaine

TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)



REF. 147/2025/103186/D01:1





Adresse de l'installation

Type de locaux Objet du contrôle

Propriétaire

Responsable des travaux

Dérogations applicables/appliquées

Rue Forzeau 75 - 7520 Templeuve

Unité d'habitation (maison)

Demande dans le cadre d'une vente

non communiqué

Anciennes installations électriques domestiques (8.2.1.) - Installations électriques domestiques ancien RGIE



DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Code EAN

Numéro du compteur

Index jour/nuit

Type de coupure générale Câble compteur - tableau

Tension nominale de service

Courant nominal de la protection de branchement

ORES ASSETS

541449020714179888

32248448

47732.3/

Teco

vob10 230V - AC

discussion avec le grd le compteur et raccordé en 40A

CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position					Pas OK		Nombre de tableaux		2	Nombre de circuits	3+11
Circuits	Td1	Td1	Td1	Td1	Td2	Td2	Td2	Td2			
Protection	2x mj de 20A ka3	2x mj de 16A ka3	1x mj de 10A ka?	1x mj de 6A ka?	6x disj de 16A ka6 et ka3	2x mj de 20 A ka3	2x mj de 16A ka3	6x mj de 15A ka?			
Section (mm²)	6	2.5	2.5	2.5	1.5	2.5	2-5	1.5			
Conclusion	ОК	OK	OK	ОК	ОК	ОК	OK	OK			
Les fondations datent		D'avant le 1/10/1981				Dispositif différentiel de tête				absent	

Les fondations datent Type d'électrode de terre

Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) Conformité des liaisons équipotentielles et des PE

Test de continuité

Contrôle boucle de défaut

Protection contre les contacts indirects

D'avant le 1/10/1981 Indéterminée

Pas mesurable

Pas OK Pas concluant

Sans objet Pas OK

Dispositif différentiel de tête

Dispositif différentiel supplémentaire

Fixation/Etat/Détérioration matériel Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles

Protection contre les contacts directs Résistance générale d'isolement (MΩ) Adéquation DPCDR - prise de terre

Adéquation protections surintensités - sections

Sans objet OK

absent

Pas OK

Pas OK

Pas OK

sans objet

Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans

toutes les pièces

CONCLUSION: NON CONFORME



A la date du 13/05/2025 , l'installation électrique de Rue Forzeau 75 - 7520 Templeuve n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

L'acheteur doit laisser réaliser une nouvelle visite de contrôle pour vérifier la remise en ordre de l'installation au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente. L'acheteur peut choisir librement l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

Signature de l'agent





Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation Siège d'exploitation

599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF 147/2025/103186/D01:1

LISTE DES INFRACTIONS

- La résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée car le sectionneur de terre n'était pas accessible, était cassé ou absent ou n'a pas pu être ouvert (écroux oxidés ou autre). - 5.4.3.5.;5.1.5.
 Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
 Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. - 4.2.2.1.;4.2.2.3.

- Il n'y a pas de dispositif différentiel placé à l'origine de l'installation électrique. 4.2.4.3. Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou très haute
- sensibilité ne protège pas comme il se doit certains circuits où l'eau est présente (facteur d'influences externes AD2 ou plus = locaux humides). 4.2.4.3.
- Des socles de prise de courant qui ne comportent pas de contact de terre ne sont pas protégés par un dispositif de protection à courant différentiel résiduel à haute ou très haute sensibilité - 4.2.4.3 b.
- Les tableaux de répartition ne sont pas aisément accessibles. 5.3.5.1.

- Les disjoncteurs, excepté ceux à broches, ne sont pas pourvus d'un marquage conforme pour la classe de limitation d'énergie 3. 5.3.5.5.

 Il n'y a pas/plus de porte au tableau. 5.3.5.1.

 Les conducteurs souples ne sont pas étamés ou pourvus de cosses à sertir. 5.3.5.5.

 Un ou des socles de prises de courant ne comportent pas une sécurité enfant. -
- Il faut revolr l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique. 4.2;5.3.4.2 L'interdiction de supprimer, d'altérer ou de détruire la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou indirects, ou tout système de protection de l'installation électrique, n'est pas respectée. - 9.5.

 Il manque des rosaces derrière les prises el/ou interrupteurs en nécessitant. - 1.4.
- Du câble VTLB et/ou du câble "côte à côte" n'est pas employé et/ou posé comme il est
- permis. 5.2

 Du matériel électrique est présent dans un/des volume(s) qui ne lui est/sont pas autorisé(s) de la salle de bains/de douche. 7.1.5.3.

 5.2.6.2 câbles souples installée en pose fixe.

 Des modes de pose, connections et/ou dérivations ne sont pas conformes. 5.2.;8.2.1.

 Un/des cordons prolongateurs/multiprises sont installée en pose fixe. 5.3.4.7.

- Des canalisations électriques et/ou leur pose ne possèdent pas une résistance mécanique suffisante face aux sollicitations auxquelles elles sont soumises. - 5.2.1.5.

La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de mangeuvre. - 3.1.3.3.a

TÁI.

E-mail

Site Internet

- Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B. -4.2.2.1.4.2.2.3.
- 4.2.2.1, 4.2.2.3. Le tableau est (en partie) abîmé. 9.5. DPCDR (différentiel) de tête n'est pas complété par des dispositifs de protection à haute sensibilité 4.2.4.3.b Des circuits alimentant des machines à laver/séchoir/lave-valsselle ne sont pas
- Des circuits aimentant des machines à laver/sechoir/lave-vaisseile ne sont pas subordonnés à un dispositif différentiel à haute ou très haute sensibilité. 4.2.4.3.b Il manque sur le tableau principal un interrupteur-sectionneur général qui permet la coupure simultanée de toutes les phases et éventuellement du neutre, et cette fonction ne peut être assurée par le disjoncteur de branchement, n'étant pas conçu pour assurer le sectionnement. - 5.3.5.1.

 Les dispositifs de protection contre les surintensités n'ont pas un pouvoir de fermeture
- et/ou de coupure minimal de 3000A. 5.3.5.5;8.2.2. Les bases de fusibles/disjoncteurs à broches ne sont pas équipées d'éléments de calibrage. 5.3.5.5.
- Les fusibles/disjoncteurs à broches d'un même circult ne sont pas de la même intensité nominale. 5.3.5.5.
- Intensite nominale. 5.5.5.5.
 La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. 6.4.6.4.;6.5.7.2.

 Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit.
- 5.2.9.
- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont
- pas fixées correctement. 5.2. L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socies de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés. - 4.2.2
- Du câble VGVB est installé en pose encastrée 1.4.2.1.:5.1.1.1
- Les circuits alimentant des socies de prise de courant doivent être équipés de conducteurs d'une section minimale de 2,5 mm², une section de 1,5 mm² n'étant autorisée que pour les circuits qui ne contiennent pas de socies de prise de courant
- (par exemple, les circuits réservés uniquement à l'éclairage). 5.2.1.2.;8.2.1. Les liaisons équipotentielles supplémentaires dans la salle de bain pour toutes les parties métalliques simultanément accessibles et les conducteurs de protection de
- parties interainques similariement accessibles et les condicteurs de protection de tous les appareils et machines électriques ne sont pas réalisées. 4.2.3.2.;5.4.4.2.;7.1.4.4.;8.2.1.

 Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions. - 5.2.6.1
- Des interrupteurs et/ou boîte de dérivation ne sont pas conformes. 5.3.5.2.;5.3.5.4.

 Des interrupteurs et/ou des socies de prises à encastrer dans les parois ne sont pas logés dans des boîtes appropriées. 1.4.2.;5.1.3.1.;8.2.1.

 Il faut revoir la fixation d'un/des luminaire(s) 1.4 / 9.1

REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées
- La prise de terre n'a pu être mesurée, elle sera à vérifier lors du prochain contrôle,
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent lave sèche-linge

DEVOIRS DU VENDEUR ET DE L'ACQUEREUR :

Le vendeur est tenu :

- Le venueur est tenu : a) de conserver le rapport de la visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique ; b) de transmettre le dossier de l'installation électrique à l'acheteur lors du transfert de propriété.
- L'acheteur est tenu

L'acheteur est tenu ;
a) de communiquer à l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente ;
b) d'exécuter les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la nouvelle visite de contrôle. Ils doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes. Dans le cas où, lors de la visite complémentaire des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai expiré.
Le vendeur et l'acheteur sont tenus d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Siège social Slège d'exploitation 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Slège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654





Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsestecnweg, 3090 Overijse

 Slège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél.(+32) 02 88 02 171E-mailinfo@certinergie.beSite internetwww.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654 Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



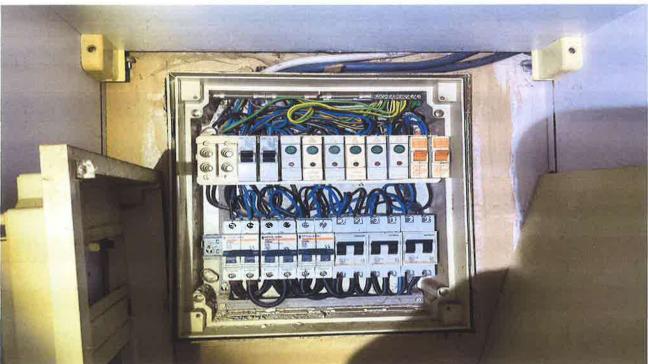
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation Siège d'exploitation Siège d'exploitation 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Slège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0538501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mall info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be

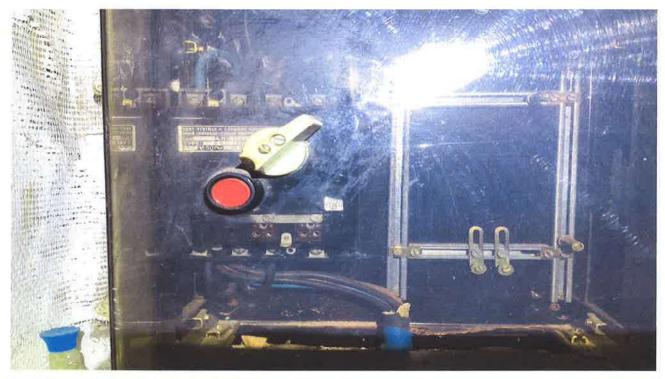


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF: 147/2025/103186/D01:1

ANNEXES







Slège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembl

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

TVA BE0536501654

N° Compte BE57 0688 9789 1035

(+32) 02 88 02 171 Tél. E-mall info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



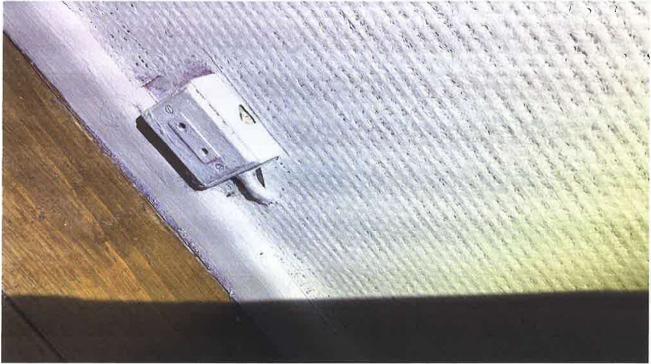
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES







Slège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation

Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Slège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654

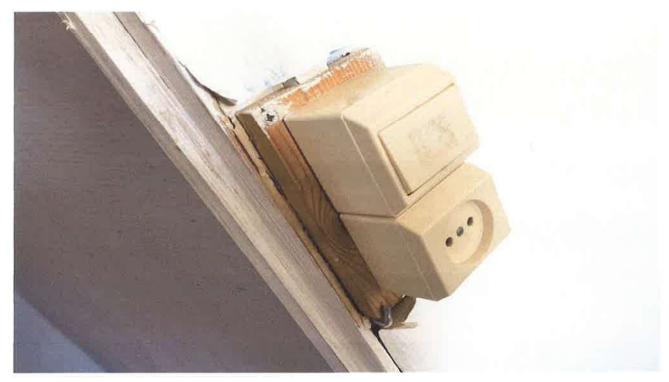


Tél.

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 147/2025/103186/D01:1







Siège social Slège d'exploitation 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171 E-mall info@certinergie_be Site internet www.certinergie.be

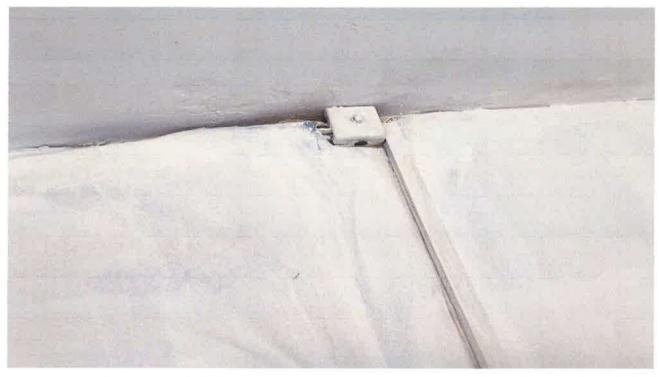


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation Siège d'exploitation 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Slège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél.(+32) 02 88 02 171E-mailinfo@certinergie.beSite internetwww.certinergie.be

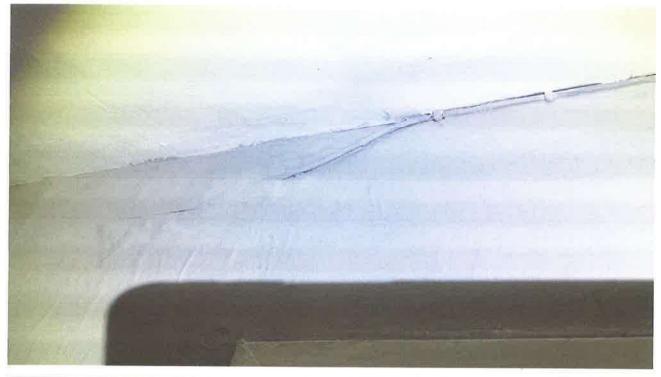


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES







Slège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gemb Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

TVA BE0536501654

N° Compte BE57 0688 9789 1035





Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES







Siège social Slège d'exploitation

5 rue Haute Voic, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Slège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie,be
Site internet www,certinergie,be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

E-mall info@certinergie,be
Site internet www.certinergie,be

(+32) 02 88 02 171

Tél.



N° Compte BE57 0688 9769 1035 TVA BE0536501654

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/103186/D01:1

ANNEXES







Siège social Slège d'exploitation 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Slège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654



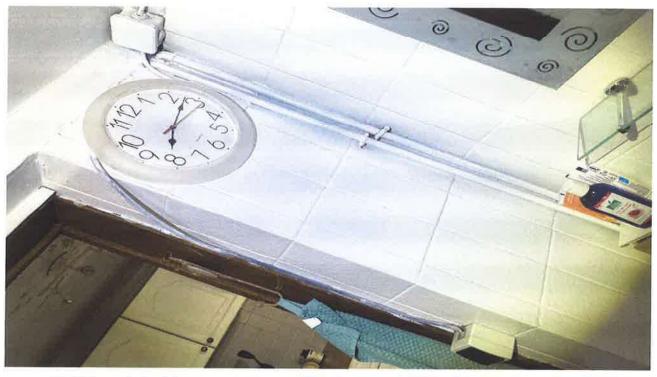


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Slège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél.(+32) 02 88 02 171E-mallinfo@certinergie,beSite internetwww.certinergie,be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 147/2025/103186/D01:1

ANNEXES







Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesleenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654 Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES







Organisme de contrôle agréé

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Slège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Slège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654 Tél. (+32) 02 88 02 171 info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 147/2025/103186/D01:1

ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Slège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél.(+32) 02 88 02 171E-mailinfo@certinergie,beSite internetwww.certinergio.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES





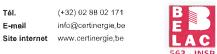


Siège social Siège d'exploitation 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Slège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171 info@certinergie_be E-mail Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/103186/D01:1

ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation

N° Compte BE57 0688 9789 1035

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES







Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654 Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation Slège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

Tél.



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

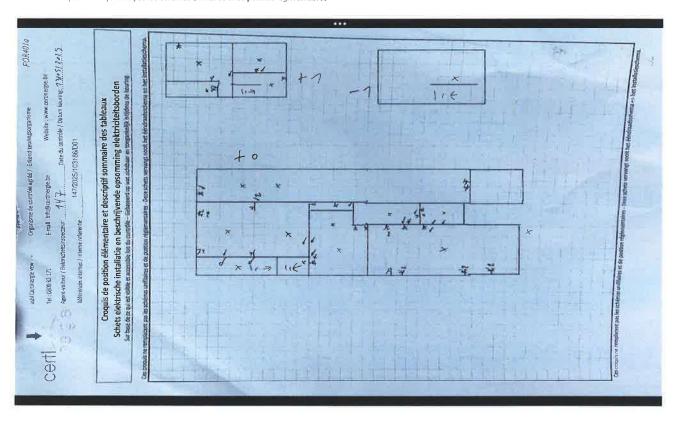
EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/103186/D01:1

> ANNEXES

Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux

sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle Note : ces croquis ne remplacent pas les schémas unifilaires et de position règlementaires





NOTE D'INFORMATION

Section 8.4.2. du Livre 1 du Règlement général sur les installations électriques : Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique

■ Dès que le compromis est signé :

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants :
 - la date du PV de la visite de contrôle
- le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

Dès que l'acte de vente est signé

Quels sont les devoirs de l'acheteur :

 L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV, ...) en deux exemplaires;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme) :

 L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique;
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie – Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

Adresse: Boulevard du roi Albert II 16 1000 Bruxelles **Tél.**: 0800 120 33 / **E-mail**: gas.elec@economie.fgov.be

https://economie.fgov.be

